

REPAS F18 DINANGA JULIE

Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 29/12/2025

Bonjour Messieurs,

Pour des raisons de santé, je vous informe que F18 Mme DINANGA Julie est autorisée à manger sur la table du Rez-de-chaussée quand elle en a besoin. Son repas peut lui être montée par une voisine adulte, **uniquement lorsqu'elle est présente sur le site et dans les horaires d'ouverture de la salle de restauration.**

En dehors des horaires de repas : même consigne que pour les autres personnes : elle doit prévenir en avance l'équipe si elle a un rdv médical pour qu'on puisse lui ouvrir à son retour.

RAPPEL : personne n'est autorisé à garder de la nourriture pour les autres.

Bien cordialement,

Charlene FARESCOUR

Coordinatrice SMAP Léon Bollée

Signature